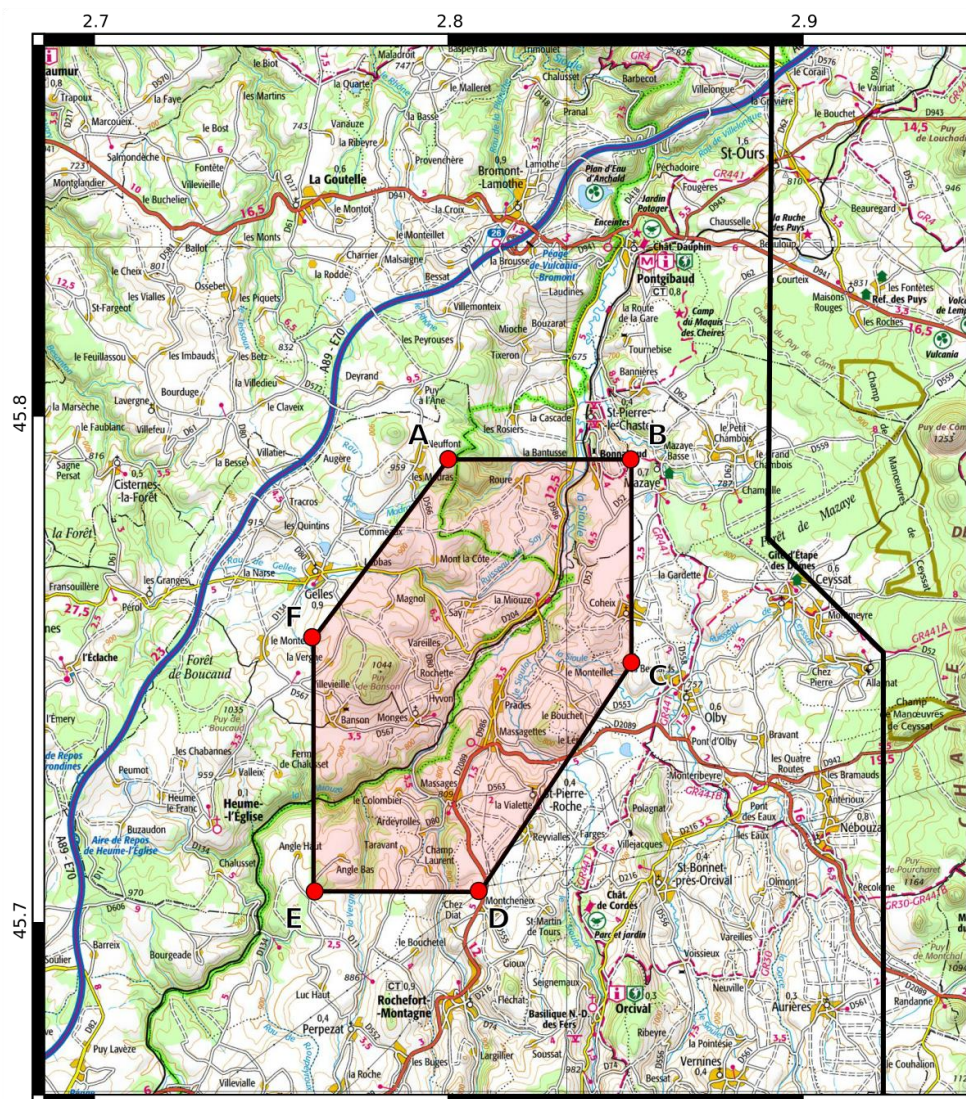


## Demande de Prolongation de Validité du Permis Exclusif de Recherches de Gîtes Géothermiques

Permis « Sioule-Miouze »

# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

[Mise à jour] Décembre 2021



*Résumé Non Technique des éléments du Mémoire Technique et de la Notice d'Impact  
du Permis Exclusif de Recherches de « Sioule-Miouze » visant les ressources géothermiques.*

DOCUMENT PUBLIC



## TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION, GEOTHERMIE ET CONTEXTE .....	5
1.1. Introduction .....	5
1.2. Recherche et développement autour du PER Sioule-Miouze .....	5
1.3. La géothermie .....	6
1.4. Contexte de la prolongation de validité du permis .....	7
2. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET ENJEUX.....	8
2.1. Géographie et implantation du projet .....	8
2.2. Synthèse des éléments relatifs aux enjeux liés au milieu naturel.....	9
2.3. Hydrogéologie .....	11
2.4. Impacts potentiels du projet .....	11
2.5. Impact sur la ressource en eau .....	13
2.5.1. Eaux superficielles .....	13
2.5.2. Eaux souterraines .....	14
2.6. Incidence sur le contexte réglementaire.....	14
3. GEOLOGIE DU PER .....	15
4. BILAN DE L'EXPLORATION SUR LA PERIODE PRECEDENTE (2015-2020).....	19
4.1. Recherche et développement contribuant à l'exploration du PER.....	19
4.1.1. Méthode l'exploration.....	19
4.1.2. Géosciences.....	19
4.2. Connaissances nouvelles.....	20
4.2.1. Liste des acquisitions de données : .....	20
4.2.2. Chronologie des acquisitions de données : .....	20
4.2.3. Chronologie des traitements & modèles produits : .....	20
5. LES RESSOURCES GÉOTHERMIQUES ATTENDUES.....	22
5.1. Type de ressource thermique attendu.....	22
5.2. Des ressources thermiques identifiées .....	22
5.3. Travaux envisagés pour cette seconde période (2020-2025) .....	23

## Liste des Figures

Figure 1 : Principe d'une exploitation géothermique. Ici production d'électricité en surface au moyen d'une centrale à cycle binaire (ORC) .....	6
Figure 2 : Probabilité de présence de ressources géothermiques pour la production électrique en Europe selon le concept des zones de failles crustales porté par TLS Geothermics .....	7
Figure 3 : Limite géographique du PER sur fonds cartographique .....	8
Figure 4 : Localisation des communes concernées par le périmètre du permis et population .....	9
Figure 5 : Cartographies de synthèse présentant les enjeux principaux sur le territoire .....	10
Figure 6 : Machine de forage installée en 2014 sur le puits d'Arcueil (94) .....	12
Figure 7 : Localisation du PER sur fond de carte géologique au 1/1000000ème éditée par le BRGM.....	15
Figure 8: Zones de failles crustales du PER.....	16
Figure 9: Zones de failles crustales vues en coupe, et relation possible avec le magmatisme récent.....	17
Figure 10: Carte géologique au 1/50000ème du permis « Sioule-Miouze » seconde période, enclavé dans le PER Sioule (le plus grand périmètre jaune) .....	18
Figure 11 : Cartographie régionale (en haut) et haute résolution (en bas) de la conductivité électrique et des zones de faille à 1310m (en haut) et 1755m (en bas) de profondeur. Les granites et flux de CO <sub>2</sub> de surface ont également été représenté. ....	22

## 1. INTRODUCTION, GEOTHERMIE ET CONTEXTE

### 1.1. Introduction

**TLS Geothermics** est une société d'ingénieries géosciences, explorateur et développeur de projets en géothermie, engagée dans une approche innovante de la géothermie profonde. L'entreprise a noué plusieurs partenariats avec des industriels, des laboratoires et instituts publics et universitaires dans des projets collaboratifs de recherche et développement en France et en Europe. TLS Geothermics développe des projets de R&D visant à réduire les risques géologiques en amont des forages (géologie et géophysique) et des thématiques proches (forage, modèles économiques).

**Storengy** est une filiale d'ENGIE dont le savoir-faire historique repose sur une maîtrise reconnue de la conception et de l'exploitation de sites de stockage de gaz (1er opérateur européen, 4ème opérateur mondial), avec un parc en France de plus de 500 puits profonds (> 1000 mètres de profondeur). En s'appuyant sur cette expertise sous-sol reconnue, Storengy intervient sur l'ensemble des types de projets de géothermie : production de chaleur et/ou de froid et production d'électricité en France et à l'international (expertise sous-sol et exploration sur 3 projets indonésiens de géothermie haute température du Groupe ENGIE).

**Geopulse** est une société commune créée par Storengy et TLS Geothermics en 2019 pour porter un projet de forage d'exploration sur le territoire du PER Sioule devenu Sioule-Miouze après mutation du titre. En cas de succès du premier puits, d'autres forages de production et d'injection, la construction puis l'exploitation d'une centrale géothermique sont prévus, dans la commune de Saint-Pierre-Roche sur le territoire du PER « Sioule-Miouze ». Geopulse est la société titulaire du PER Sioule-Miouze.

### 1.2. Recherche et développement autour du PER Sioule-Miouze

Depuis sa création, et dans le cadre de ses projets de recherche, TLS Geothermics, actionnaire de Geopulse a défini un nouveau concept géothermique, les Zones de Failles Crustales :

- ✓ Ces zones de failles d'échelles crustales sont au moins enracinées dans la croûte ductile ( $T > 300^{\circ}\text{C}$ ) et sont suffisamment perméables pour permettre des convections de fluides chauds. Ces convections génèrent des anomalies positives et négatives de température.
- ✓ Ces zones de faille sont théoriquement à même de permettre des débits de l'ordre de 100 litres par seconde.

Le projet ANR GERESFAULT a pour ambition d'améliorer notre compréhension et la caractérisation des Zones de Failles Crustales. Ce projet est coordonné par le BRGM et implique 5 autres universités et 3 entreprises. TLS Geothermics et Storengy participent à ce projet.

Le projet PIA3 GoFAUST (lauréat Geopulse, filiale de TLS Geothermics et Storengy SAS) a pour ambition de démontrer ce concept sur le PER Sioule.

TLS Geothermics développe dans ses projets de R&D un protocole d'exploration géothermique dédié aux Zones de Failles Crustales des socles quartzo-feldspathiques (Bellanger et al. 2016, 2017, 2019). Ce protocole inclut notamment :

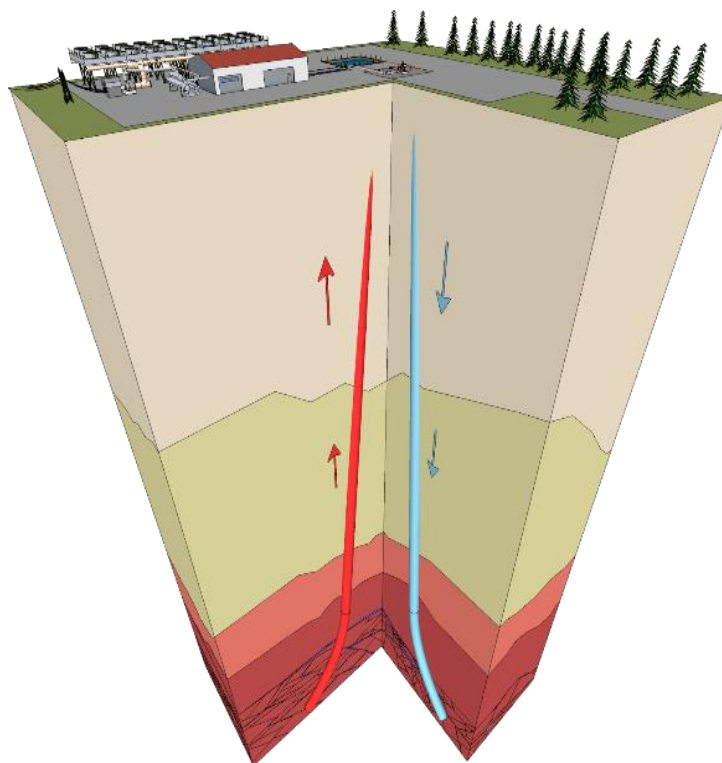
- ✓ Un algorithme d'inversion conjointe géophysique 3D (Ars et al., 2019)
- ✓ Des simulations numériques thermo-hydrauliques (Duwiquet et al., 2019) et thermo-hydro-mécaniques (Duwiquet et al., 2020)
- ✓ Une analyse mondiale des systèmes géothermaux exploités (Hermant et al., 2019)
- ✓ Une méthode pour caractériser des anomalies de chaleurs induites par les zones de failles est également évalué (Milési et al., 2019, 2020)



### 1.3. La géothermie

La géothermie est une source alternative, non-intermittente et renouvelable d'énergie primaire permettant de produire chaleur et électricité. Les procédés de valorisation des fluides géothermiques employés de nos jours (comme les centrales à cycle binaire) ne sont pas émetteurs de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique.

Le principe de l'exploitation géothermique consiste à pomper un certain débit d'eau chaude provenant d'un réservoir plus ou moins profonds. En surface les calories du fluide sont exploitées pour produire de la chaleur ou de l'électricité. Un puits pompe l'eau chaude, un second puits réinjecte l'eau refroidie dans son environnement d'origine.



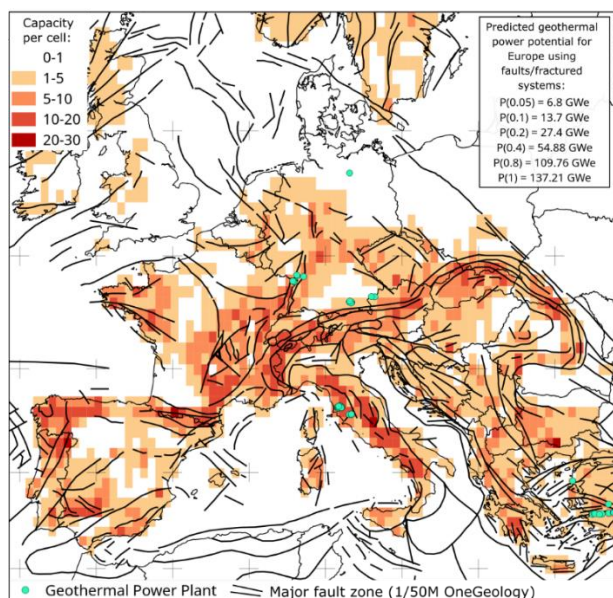
**Figure 1 : Principe d'une exploitation géothermique. Ici production d'électricité en surface au moyen d'une centrale à cycle binaire (ORC)**

L'inventaire des ressources, notamment par les données de flux de chaleur et gradients géothermiques, montre que le potentiel de la géothermie profonde est prometteur, notamment dans le Massif Central français, et notamment en Auvergne-Rhône-Alpes.

Notre conviction est que cette énergie peut jouer un rôle important à l'échelle de la planète dans la lutte contre le changement climatique et dans la transition énergétique. Le PER Sioule est situé dans une zone qui répond aux critères du modèle de Zone de Failles Crustales.

TLS Geothermics a modélisé, *suivant certaines hypothèses encore à confirmer*, les probabilités d'existence des ressources géothermiques dites des zones de failles crustales à l'échelle Européenne. Il ressort un potentiel d'un minimum de 6,8 GW, soit l'équivalent approché de 7 réacteurs nucléaires.

La carte ci-dessous rend compte de ce modèle :



**Figure 2 : Probabilité de présence de ressources géothermiques pour la production électrique en Europe selon le concept des zones de failles crustales porté par TLS Geothermics**

#### 1.4. Contexte de la prolongation de validité du permis

La société Geopulse, titulaire du PER Sioule-Miouze, souhaite au travers de la prolongation de validité du Permis Exclusif de Recherches, continuer à explorer et mettre en valeur des ressources géothermiques territoriales.

Ainsi, un premier forage est programmé pour la fin 2022 sur ce permis. Le but ultime est d'y développer une centrale géothermique. Cette centrale sera en premier lieu électrique (5 à 6 MWe), mais pourra également devenir de cogénération (électricité et chaleur) en fonction des besoins locaux. Une seconde tranche, identique, pourrait être développé sur le même site sans emprise supplémentaire, si le gisement le permet.

Cette première cible géothermique a été identifiée suites aux travaux de recherches effectués entre 2015 et 2020. Le forage est localisé dans la commune de Saint-Pierre-Roche. Pour réaliser ce projet, Storengy SAS et TLS Geothermics ont créé une société projet, Geopulse SAS.

Geopulse s'engage dans la mesure du possible (hors éléments confidentiels), à tenir informer de ses projets les responsables locaux, élus ou personnels territoriaux, et les citoyens qui le désirent. Notre action et nos démarches s'inscriront en accord avec ces parties prenantes.

La demande de prolongation de validité du permis s'accompagne d'un Mémoire Technique confidentiel à jour avec un bilan des avancées réalisées sur le PER en première période de validité concernant l'identification de ressources géothermiques. La demande est aussi accompagnée d'une Notice d'Impact, un document public.

***Le présent Résumé Non Technique reprend et résume ce document ainsi que les éléments essentiels des enjeux environnementaux décrits dans la Notice d'Impact.***



## 2. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET ENJEUX

### 2.1. Géographie et implantation du projet

Inclus dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et plus particulièrement dans le Puy-de-Dôme, le permis inclus notamment les villes de Saint-Pierre-Roche, Olby, Gelles, Perpezat, Rochefort-Montagne, Saint-Pierre-le-Chastel et Mazaye (Figure 3).

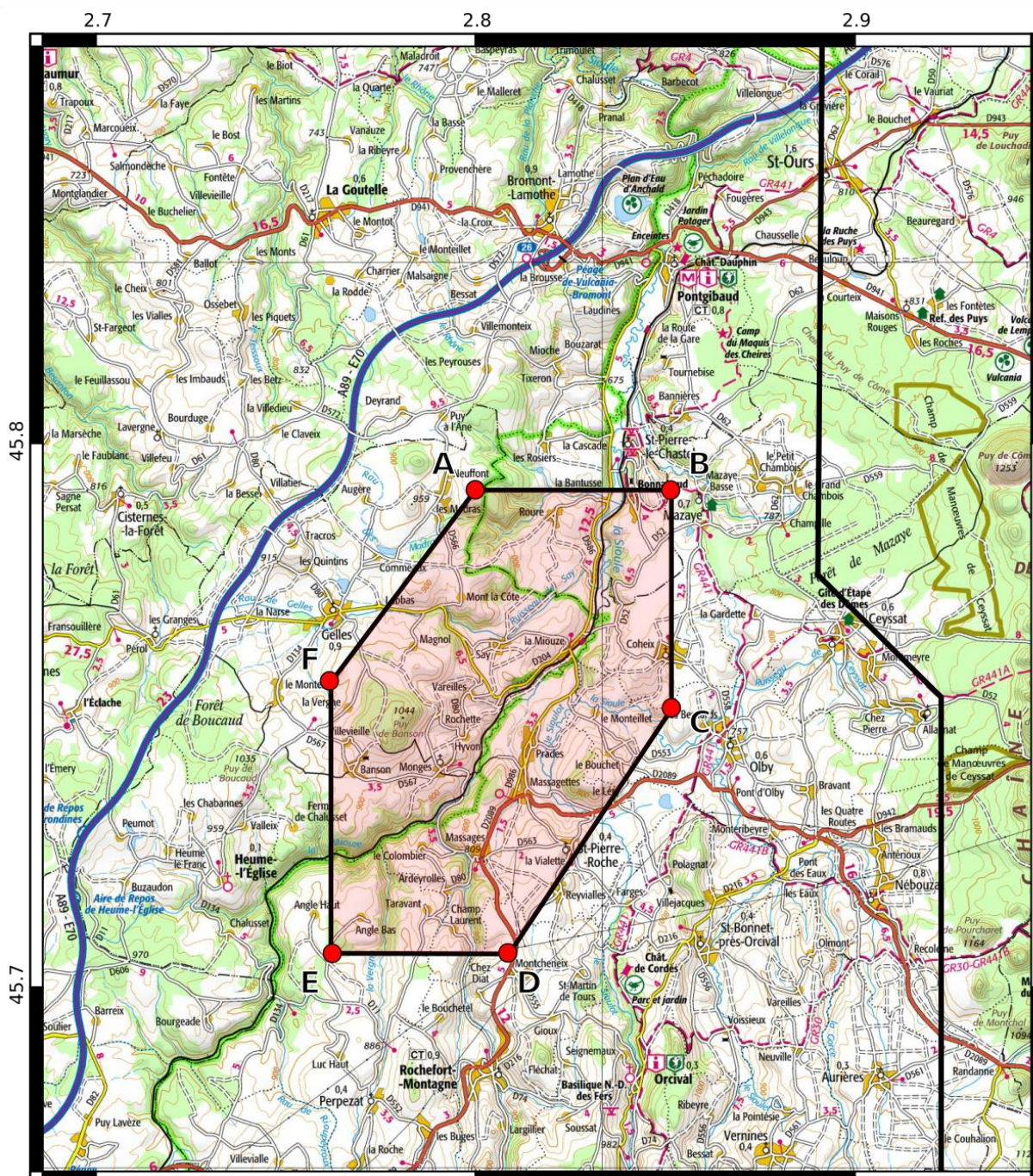


Figure 3 : Limite géographique du PER sur fonds cartographique

La zone du projet englobe une superficie totale d'environ 52 km<sup>2</sup>. La zone s'étend à l'intérieur d'un périmètre constitué des lignes joignant les points dont les coordonnées géographiques sont les suivantes :



Points	RGF93	
	Latitude Nord	Longitude Est
A	45°47'29''	2°48'00''
B	45°47'29''	2°51'06''
C	45°45'04''	2°51'06''
D	45°42'22''	2°48'32''
E	45°42'22''	2°45'43''
F	45°45'22''	2°45'43''

Tableau 1 : Coordonnées du périmètre du permis

Au total, 7 communes du Puy-de-Dôme sont concernées partiellement ou en totalité par le projet.

Les éléments plus précis concernant le climat, la géographie, l'économie, l'occupation des sols, l'histoire, et les sites d'intérêts, le tourisme, les voies de communication, les réseaux électriques, activités agricoles et industrielles, et les installations industrielles identifiées du secteur du Permis sont contenus dans la Notice d'Impact.

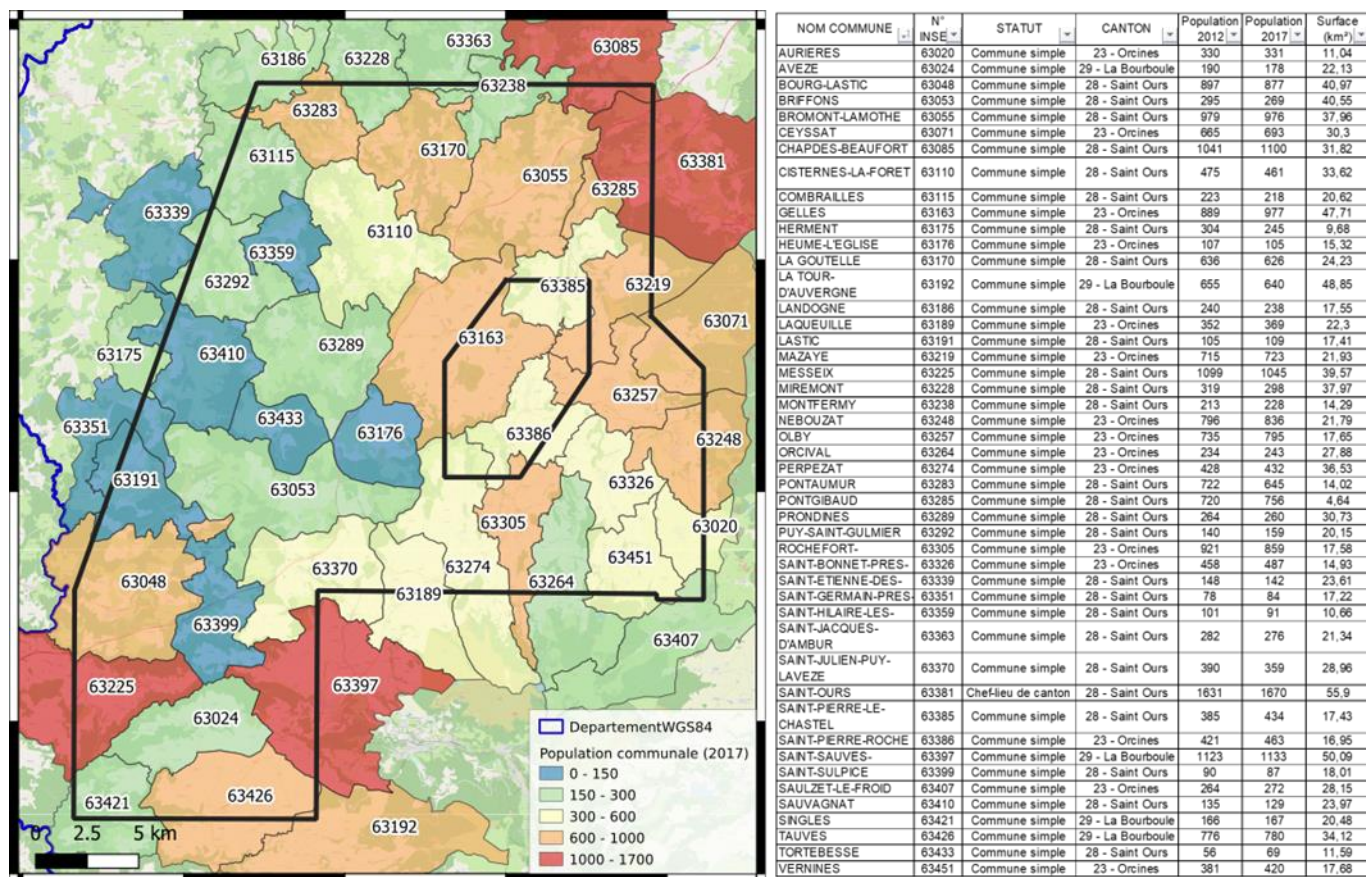


Figure 4 : Localisation des communes concernées par le périmètre du permis et population

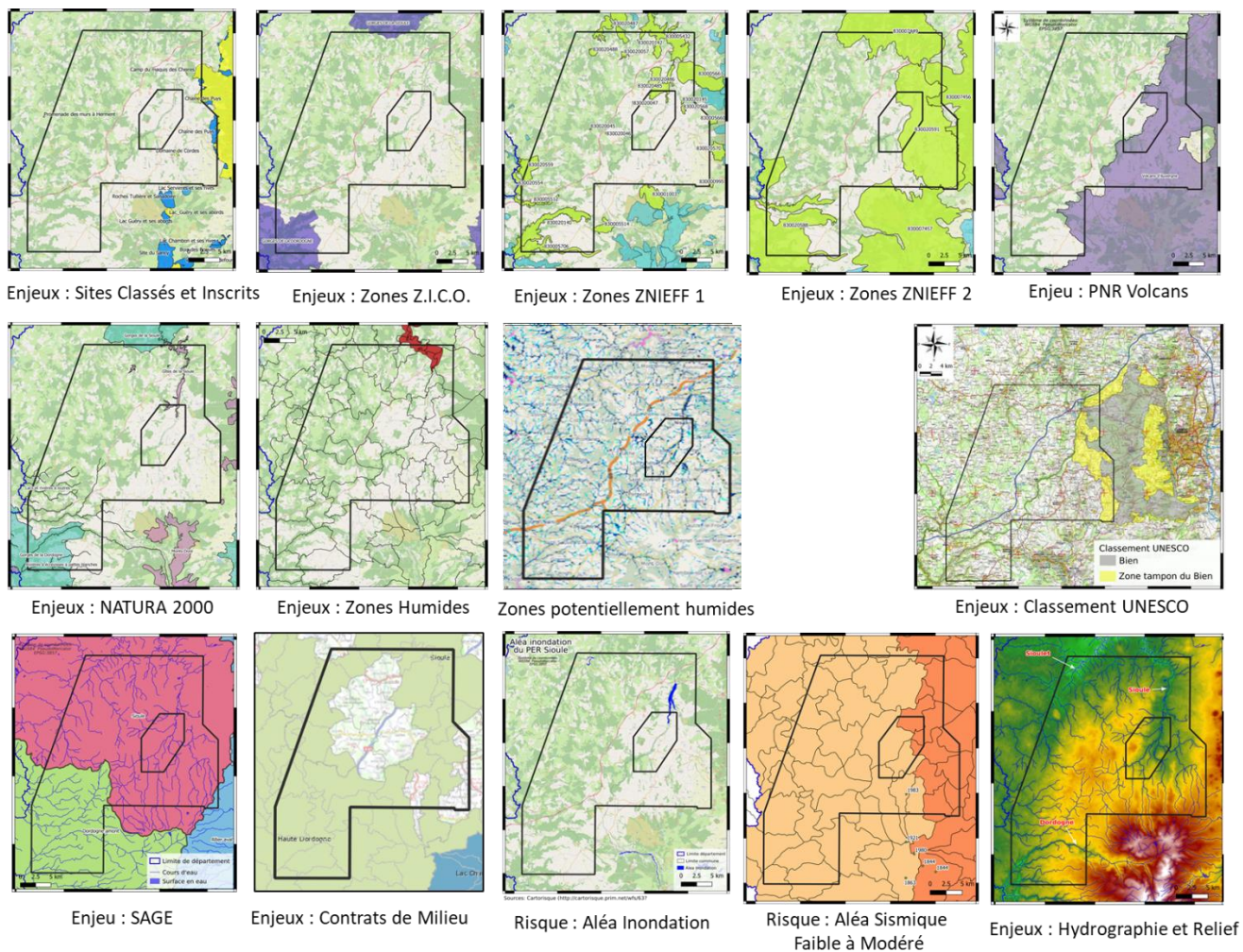
## 2.2. Synthèse des éléments relatifs aux enjeux liés au milieu naturel

Une description et une cartographie sont disponibles dans la Notice d'Impact concernant les principaux enjeux identifiés sur les volets environnementaux : faune, flore, zones protégées, zones humides.

La cartographie de synthèse ci-dessous permet une appréhension des enjeux environnementaux du territoire (Natura 2000, arrêtés préfectoraux de biotope, ZNIEFF, inventaires des zones humides, réserves naturelles...).

Le territoire du PER demandé en seconde période présente des enjeux sur les zones Natura 2000. Des ZNIEFF sont présentes. Des zones potentiellement humides sont proches. Plusieurs SAGE (Sioule, Dordogne Amont) sont présents sur le territoire avec plusieurs contrats de milieu. Il n'y a pas de Réserve Naturelle, ni d'Arrêté Préfectoral

de Protection de Biotope, et 2 terrains du Conservatoire d'Espaces Naturels sur le territoire, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, aucun parc national. Les aléas inondations sont faibles et peu présents et l'aléas sismiques est faibles (Ouest) à Modéré (Est). Une partie du territoire mord sur les périmètres « bien » et « tampons » du bien Unesco « Chaines des Puys – Faille de Limagne » (Figure 5).



**Figure 5 : Cartographies de synthèse présentant les enjeux principaux sur le territoire**



## 2.3. Hydrogéologie

L'eau est très présente dans le Massif Central, et notamment dans le sous-sol : nappes et aquifères, eaux thermales, eaux de sources sous-basaltiques... Cette diversité est en relation avec le contexte physique que sont les reliefs, le climat et bien évidemment aussi la géologie. En Auvergne-Rhône-Alpes, les principaux traits caractérisant l'hydrogéologie sont un réseau hydrographique dense et ramifié avec des cours d'eau à la morphologie variée et aux régimes hydrologiques divers, un patrimoine aquifère riche mais inégalement réparti, et une qualité des eaux superficielles globalement plutôt bonne.

Une présentation des aquifères régionaux, des masses d'eaux de surfaces et souterraines, des systèmes aquifères et de leurs suivis, la qualité écologique et chimique des eaux, ainsi qu'une présentation des documents de planification au regard de l'enjeu de l'eau (SDAGE et SAGE), sont dans la Notice d'Impact. La compatibilité du projet avec les documents du SDAGE et SAGE est également étudiée.

## 2.4. Impacts potentiels du projet

Un tableau de synthèse des enjeux, impacts et mesures à considérer sur le territoire du permis sollicité figure en annexe 2 de la Notice d'Impact et reprend les thématiques liés aux impacts potentiels du projet.

La première phase du projet d'exploration en seconde période va consister en la poursuite des études géosciences approfondies pour identifier les zones les plus pertinentes pour les travaux de recherche et de prospection. **Ces phases d'investigations géologiques et géophysiques n'ont pas d'impact** (cf Annexe 2). Les méthodes employées en acquisitions géophysiques sont des méthodes dites passives qui consiste à enregistrer les signaux naturels puis les traiter informatiquement pour en créer des modèles numériques 3D.

**C'est le forage qui a le plus d'impact sur les milieux naturels et humains.** Les travaux liés au forage s'enchaînent en trois étapes résumées ci-dessous :

- Etape n°1, les travaux de génie civil préparatoires :
  - les plates-formes des puits sont conçues pour recevoir l'ensemble des équipements et permettre la circulation des engins de transport et de manutention par toutes conditions climatiques, ces travaux permettent de préparer le terrain à accueillir la machine de forage et ses modules.
  - La réalisation d'un avant trou de quelques dizaines de mètres est en général effectué pendant cette phase par une entreprise spécialisée et sous le contrôle de STORENGY, c'est une étape nécessaire avant l'installation de l'appareil de forage.
- Etape n°2, le forage : il sera réalisé à l'aide d'une machine de forage (ou rig de forage) qui sera sélectionnée en fonction de la profondeur et de l'architecture du forage.
  - Montage de la machine ;
  - Réalisation du forage : construction de l'ouvrage et réalisation des mesures (diagraphies, tests, prélèvement d'eau, éventuellement carottage) ;
  - Démontage de la machine.
- Etape n°3, les travaux de génie civil de fin de chantier : pour remettre en conformité la chaussée de la plate-forme.

Le fluide de forage est en général constitué d'un mélange d'eau et de bentonite (argile naturelle) et utilisé en circuit fermé et injecté par une pompe. Il assure la remontée des déblais produits par l'action des dents l'outil de forage.



Il contribue au soutien des parois du puits et maintient en place, par pression hydrostatique, les fluides présents dans les terrains perméables.

Le puits est foré par intervalles (ou phases) de diamètres décroissants et concentriques. A la fin de chaque phase, un tubage en acier est mis en place dans le puits puis cimenté à l'extrados si possible jusqu'à la surface. En général, deux ou trois phases de forage sont nécessaires pour atteindre l'objectif fixé.

La machine est constituée de plusieurs modules, l'ensemble est démontable et transportable par la route sur des semi-remorques, d'un site à l'autre, en une cinquantaine de colis de quelques dizaines de tonnes pour les plus lourds. Des grues automotrices sont utilisées pour les opérations de montage et de démontage, et épisodiquement pendant la durée du chantier.



Figure 6 : Machine de forage installée en 2014 sur le puits d'Arcueil (94)

On notera que le forage ne sera réalisé qu'en cas de conclusions positives des études de géosciences et géophysiques préalables.

Le cas échéant, la réalisation du forage sera conditionnée à l'obtention d'une Autorisation d'Ouverture de Travaux conformément au **Code Minier**, au **décret n°2006-649 du 2 juin 2006** (art.3, art. 6 notamment), et au **décret n° 2016-1303 du 4 octobre 2016 relatif aux travaux de recherches par forage et d'exploitation par puits de substances minières, et abrogeant l'annexe intitulée « Titre Recherche par forage, exploitation de fluides par puits et traitement de ces fluides » du décret n° 80-331 du 7 mai 1980 portant règlement général des industries extractives** ; c'est une procédure instruite par les services de l'Etat (Préfecture et DREAL). Cette procédure comprend une étude d'impact qui fait partie intégrante du dossier de demande d'Autorisation d'Ouverture de Travaux et d'une étude d'incidence sur la ressource en eau.

Globalement en France, les opérations de forage sont très strictement encadrées et suivi par les DREAL (police des mines) et les préfetures. Une étude d'impact au titre du code de l'environnement est réalisée avant la demande d'autorisation. Lors de l'instruction de la demande d'autorisation de forage, une enquête publique est mise en œuvre permettant d'entendre et prendre en compte les questions des citoyens autour du projet.

Une étude des impacts sur le **milieu physique** (biens et patrimoine culturel, réglementations, implantation), le **milieu naturel** (paysage, écosystèmes, sols, circulation, air et climat), le **milieu humain** (bruit, circulation et flux,

traitements, économie locale), et les **autres milieu et usages** (microsismicité, radioactivité naturelle) est faites dans la Notide d'Impact. Un volet d'étude des risques vis-à-vis de la santé humaine est également dans ce document.

## 2.5. Impact sur la ressource en eau

Les mesures de réduction des incidences sur l'eau seront développées dans un dossier de demande d'autorisation d'ouverture de travaux par forage, le cas échéant. L'Annexe 2 de la Notice d'Impact donne certaines orientations de mesures d'évitement, réduction et compensation (ERC).

Les Plans de Prévention des Risques (inondation, mouvements de terrain, technologique) seront systématiquement pris en compte dans l'élaboration des dossiers de demande d'ouverture de travaux miniers par forage et dans l'application des mesures ERC.

Les travaux se dérouleront strictement en dehors des périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages et les prescriptions de périmètres de protection éloignés seront respectées.

### 2.5.1. Eaux superficielles

#### **Identification des effluents bruts**

Pendant la phase de forage, les effluents suivants peuvent présenter un risque pour l'environnement, notamment en cas de déversement accidentel :

- ✓ les boues de forage,
- ✓ les déblais de forage ou cuttings des terrains traversés entraînés par la boue utilisée,
- ✓ les eaux de lavage de l'appareil de forage,
- ✓ les carburants ou lubrifiants utilisés pour le fonctionnement des moteurs thermiques,
- ✓ les effluents des installations sanitaires,
- ✓ les eaux pluviales ayant transité sur les aires techniques.

#### **Mesures prises pour la protection des eaux superficielles (évitement et réduction)**

En phase de forage, les précautions suivantes seront prises :

- ✓ A l'entrée en terre du forage, un tube métallique sera mis en place depuis la surface jusqu'à environ 35 m de profondeur ainsi qu'une cave étanche bétonnée isolant les terrains de surface de la boue de forage.
- ✓ En cours de forage, les eaux issues de l'activité de forage seront recyclées en circuit fermé et donc isolées des eaux de surface. En fin de chantier, les eaux de forage restantes seront envoyées dans des unités de traitement spécialisées.
- ✓ Les phases de forage seront réalisées avec une boue à base d'eau.
- ✓ Les déblais seront acheminés vers une benne étanche au départ du tamis vibrant et d'une centrifugeuse à l'aide d'une bande transporteuse, l'ensemble placé sur des bâches plastiques pour récupérer les égouttures.
- ✓ Les effluents liquides ou solides seront acheminés vers des filières de traitement adaptées, par des moyens de transport appropriés.
- ✓ La cuve à gasoil sera du type double paroi et posée sur rétention étanche et la zone de manipulation et de déchargement du gasoil spécialement aménagée pour éviter toute contamination.
- ✓ Les toilettes du chantier seront équipées d'une fosse étanche et vidangée périodiquement.

## 2.5.2. Eaux souterraines

### ***Identification des risques éventuels***

Le territoire du permis fait l'objet d'un certain nombre de forages pour l'alimentation en eau potable. Les incidences potentielles des opérations d'un forage d'exploration sur la qualité des eaux souterraines sont les suivantes :

Contamination par la boue de forage,

- ✓ Mise en communication des aquifères sensibles avec la surface,
- ✓ Mise en communication des aquifères sensibles avec l'intérieur du puits par percement des cuvelages (contamination par cheminement d'eau salée ou autre).

### ***Mesures prises pour la protection des eaux souterraines (évitement et réduction)***

En premier lieu, on soulignera qu'aucuns travaux ne seront effectués au sein des périmètres de protection rapprochés des captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable.

L'eau utilisée pour les opérations de tests sera au maximum recyclée et prélevée dans un puits dédié ou dans une nappe salifère non potable.

Au cours du forage, la protection des nappes d'eaux souterraines sera assurée par la pose successive de cuvelages cimentés, empêchant toute communication entre les couches rencontrées au cours du forage et l'intérieur du puits. De plus, le métal des tubages sera sélectionné de manière à offrir la protection anticorrosion la plus adaptée aux aquifères traversés. De cette manière, les cuvelages seront protégés à la fois contre la corrosion :

- ✓ externe (agression par les eaux des aquifères traversés), car elle sera fortement ralentie par la cimentation des tubages jusqu'en surface,
- ✓ interne, car les cuvelages des forages à l'intérieur du puits seront en contact uniquement avec le fluide géothermique.

Enfin, lors de l'abandon éventuel du puits, les bouchons de ciment seront mis en place à des cotes permettant d'assurer l'isolement des différents aquifères traversés. Le programme de bouchage sera préalablement soumis à l'approbation de la DREAL.

## **2.6. Incidence sur le contexte réglementaire**

La Notice d'Impact présente les documents du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021. Il comporte 66 orientations fondamentales regroupées en 14 chapitres qui seront pris en compte dans le cadre de ce projet. Ces orientations sont regroupées en 7 macro-orientations (enjeux ou questions importantes). Un tableau présente les mesures qui seront adoptées pour répondre à ces objectifs.

2 tableaux présentent quant à eux la compatibilité du projet avec le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Sioule.



### 3. GEOLOGIE DU PER

Le PER couvre une zone composée principalement de roches magmatiques carbonifères (Granite, Microgranite, Tufs et Rhyolites) et de roches métamorphiques (migmatites, gneiss et micaschistes). Enfin, un petit bassin sédimentaire cénozoïque peu épais (< 200m vraisemblablement) existe à Olby (Figure 7).

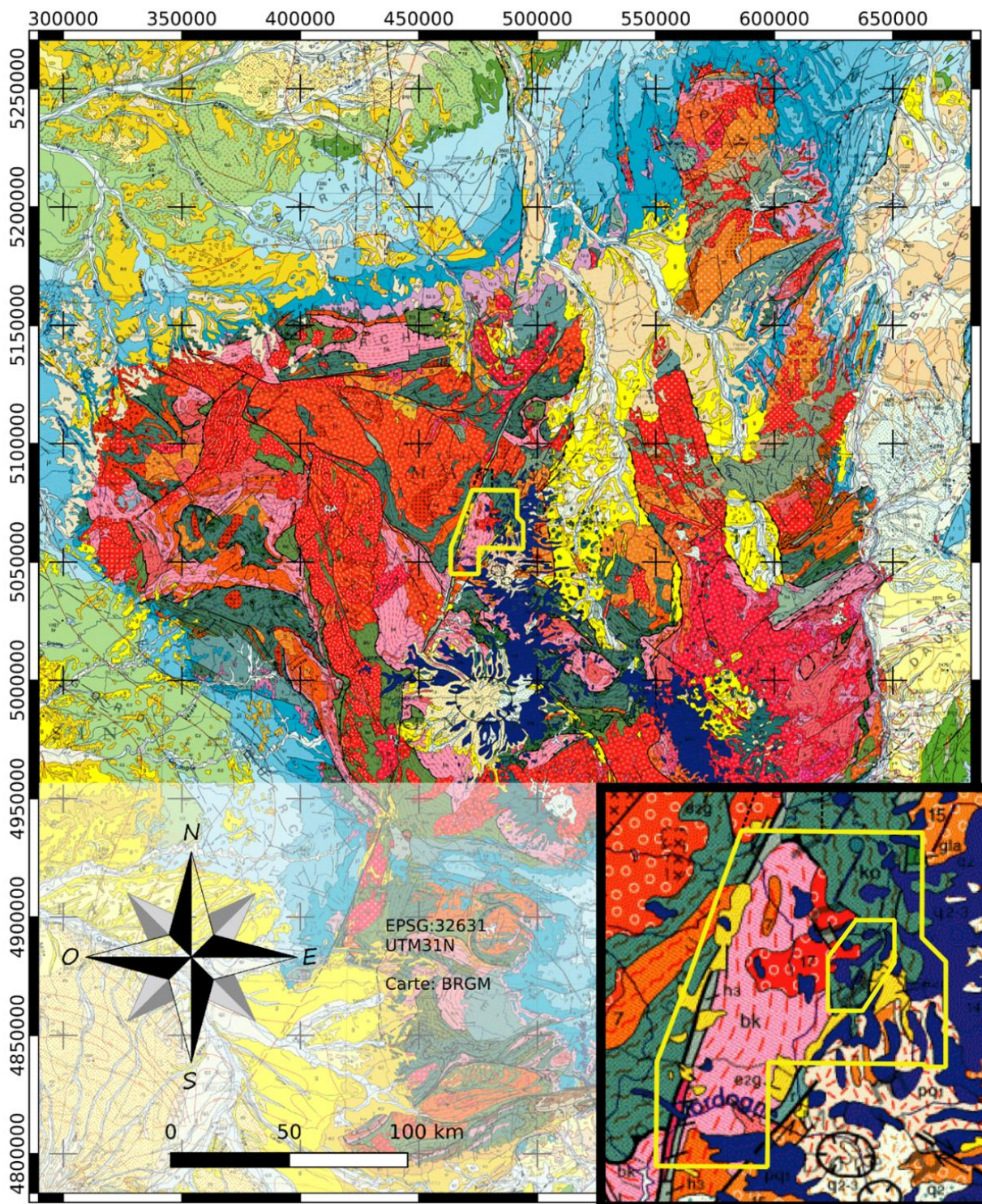


Figure 7 : Localisation du PER sur fond de carte géologique au 1/1000000ème éditée par le BRGM



Plusieurs grands réseaux de failles traversent le PER : Pontgibaud au centre et la faille de la Miouze en intersection. Les ressources géothermiques attendues se localisent à l'intersection entre cette grande faille et des failles secondaires.

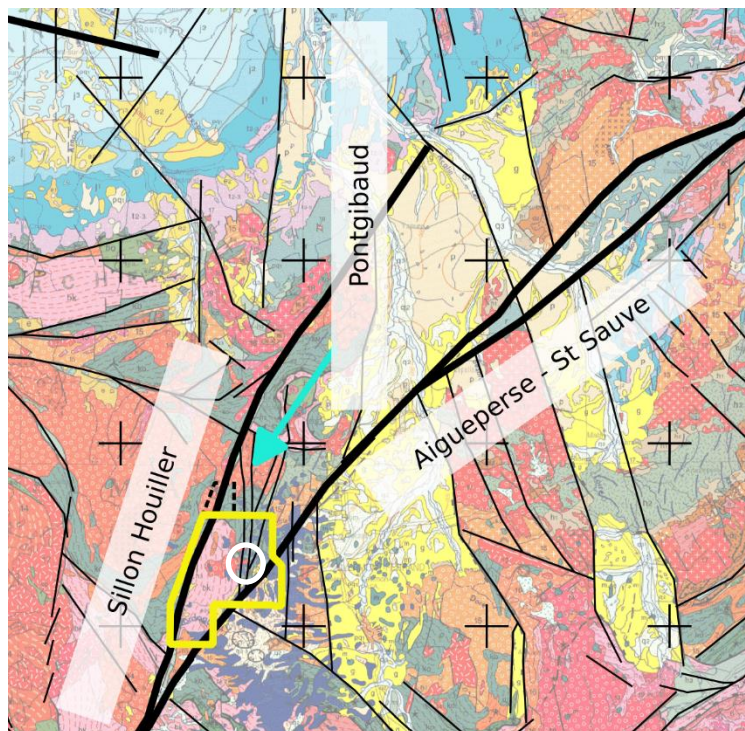


Figure 8: Zones de failles crustales du PER.

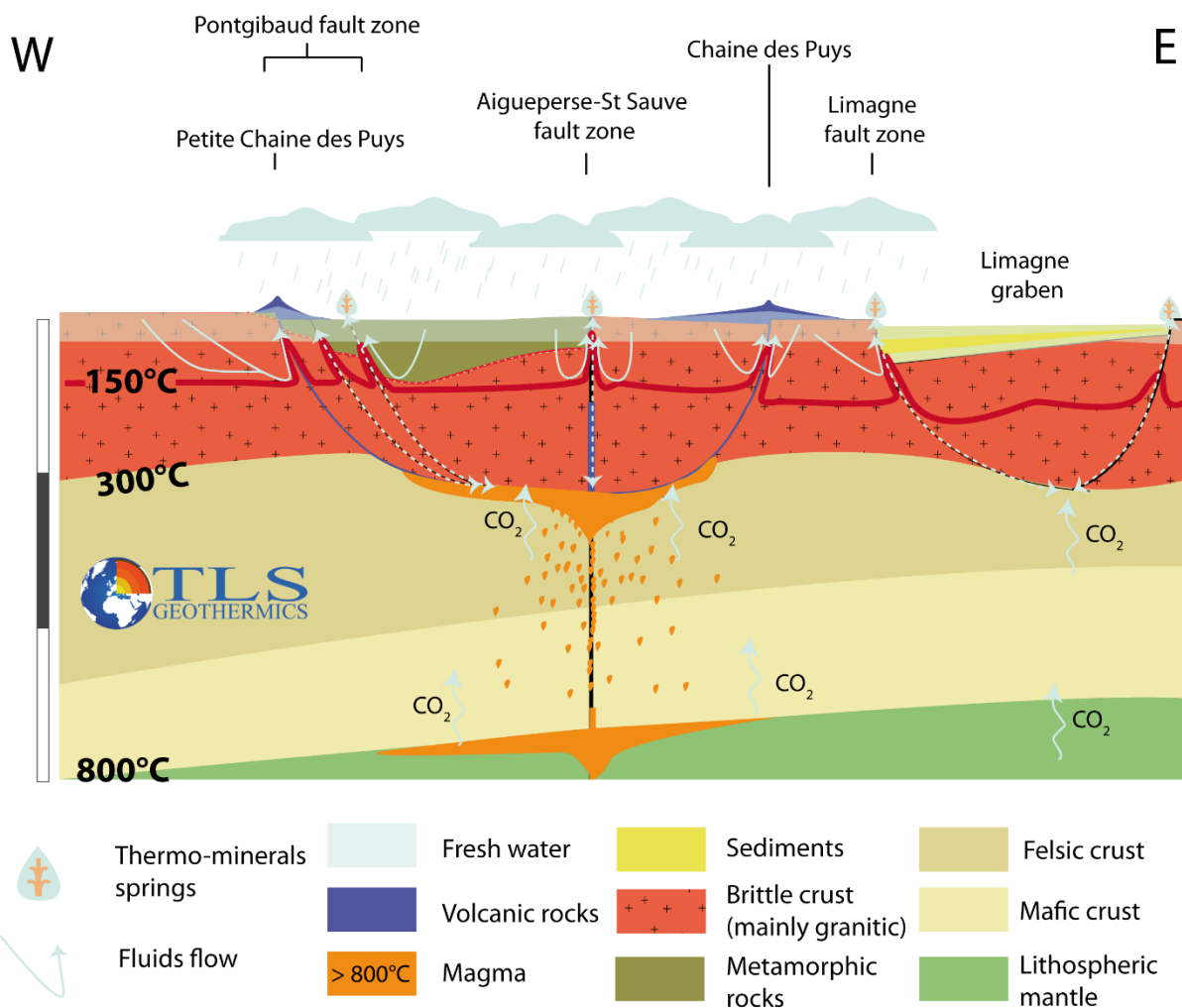


Figure 9: Zones de failles crustales vues en coupe, et relation possible avec le magmatisme récent.



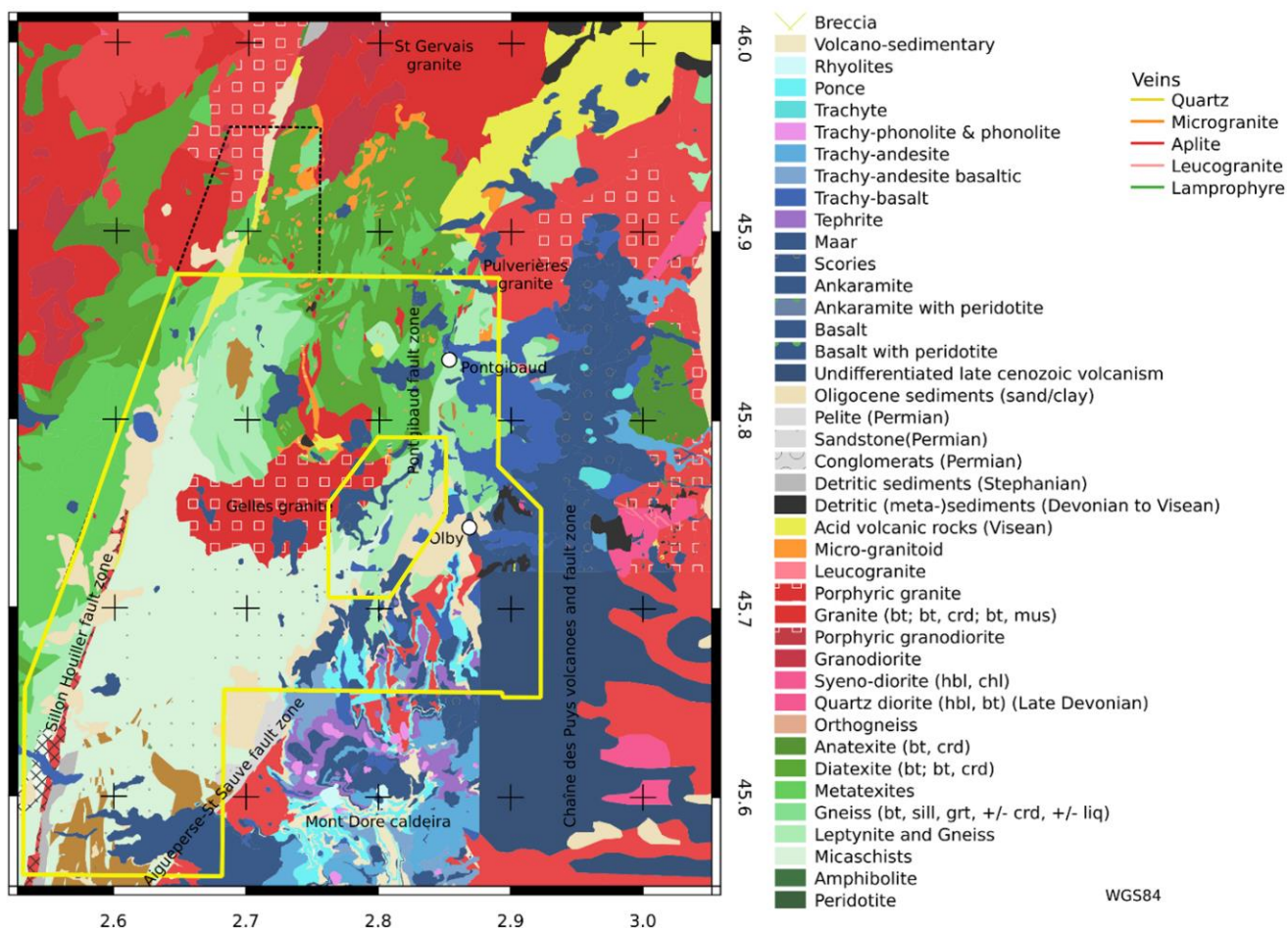


Figure 10: Carte géologique au 1/50000ème du permis « Sioule-Miouze » seconde période, enclavé dans le PER Sioule (le plus grand périmètre jaune)

## 4. BILAN DE L'EXPLORATION SUR LA PERIODE PRECEDENTE (2015-2020)

### 4.1. Recherche et développement contribuant à l'exploration du PER

Parallèlement à l'exploration du PER Sioule et Sioule-Miouze, TLS Geothermics et Storengy ont mené et continuent de mener des actions de Recherche et Développement sur plusieurs fronts en interne et en consortium :

1. le concept de zones de failles crustales et son exploration (Bellanger et al., 2019),
2. le développement d'algorithmes d'inversion conjointe géophysique (JIPASS3D, Ars et al., 2019),
3. le développement d'algorithmes de couplages géophysiques-géochimiques-géologiques,
4. la détermination de modèles structuraux 3D par combinaison de données de terrain et satellitaire,
5. la caractérisation des anomalies thermiques autour des zones de failles crustales par thermo-chronologie (Milési et al., 2019)
6. la simulation des transferts de matières et d'énergie dans les zones de failles (Duwiquet et al., 2019)

#### 4.1.1. Méthode l'exploration

Une difficulté rencontrée sur de nombreux champs géothermiques est l'absence de manifestation de surface (Bellanger et al., 2019). Il convient donc de déployer une méthodologie d'exploration qui puisse s'affranchir au maximum de connaissances directes telles celles acquises sur les résurgences thermo-minérales ou les forages (pétroliers, minier, etc...). Pour mener à bien l'exploration sans ces données, il convient d'avoir une idée déjà défini du concept géothermique que l'on cherche (au moins sur le plan théorique), trouver de potentielles occurrences à partir de marqueurs de surface secondaires (pétrologie, géomorphologie, histoire géodynamique...) puis mener à bien une exploration en échelle incrémentale (depuis la lithosphère jusqu'à la zone de forage) avec l'ensemble des outils nécessaires à la caractérisation 3D (modélisation statique) puis 4D (simulation dynamique) de la zone.

#### 4.1.2. Géosciences

Le concept géothermique de Zones de Failles Crustales a été défini (Bellanger et al., 2019). Ce « play » géothermique est complémentaire des propositions de la littérature (Moek, 2014) et potentiellement bien plus universel. Son potentiel européen est évalué, selon notre modélisation, à plus de 6,8GWe (> 2GWe pour le seul territoire Français). Afin de parfaire la définition de ce nouveau « play » et préciser son potentiel européen, un projet ANR a été lancé (GERESFAULT, 9 partenaires français, 2 M€ dont 0.8M€ financé, coordonné par le BRGM).

Une méthode thermo-chronologique a été déployé pour caractériser d'éventuelle anomalies thermiques (négative ou positive) dans l'environnement des Zones de Failles Crustales (Milési et al., 2019). Ces travaux ont été cofinancé par TLS Geothermics et la région Occitanie.

Une caractérisation des circulations fluides dans les zones de failles crustales, et une étude du cas de Pontgibaud ont été conduite (Duwiquet et al. 2019), financé par TLS Geothermics.

Une méthode capable de déterminer l'architecture 3D des Zones de Failles Crustales sur la base d'une reconnaissance automatique de linéaments altimétriques et de mesures microstructurale de terrain a été développé. Cette technologie est propre à TLS Geothermics.

Une méthode de reconnaissance des contextes structuraux à partir de considérations géomorphologiques sur la base d'algorithmes de deep learning est en cours de développement interne chez TLS Geothermics.

## 4.2. Connaissances nouvelles

### 4.2.1. Liste des acquisitions de données :

- (Source : numérique) Synthèse et vectorisation des données de la littérature (géologique, géochimiques et géophysiques),
- (Source : Terrain, Laboratoire) Acquisition de données pétro-structurales pour qualifier et quantifier la géométrie des entités pétrologiques et la déformation,
- (Source : Numérique SIG) Acquisition de données linéamentaires pour qualifier les structures sur l'ensemble de la surface topographique,
- (Source : Terrain) Acquisition de données géochimiques (flux de CO<sub>2</sub> émanant du sol) pour qualifier et quantifier les perméabilités crustales,
- (Source : Terrain) Acquisition de données gravimétriques pour qualifier et quantifier les contrastes de densité,
- (Source : Terrain) Acquisition de données magnétotelluriques pour qualifier et quantifier les contrastes de résistivité,
- (Source : Terrain) Acquisition de données de vitesse sismique par enregistrement des bruits ambiants pour qualifier et quantifier les contrastes de vitesse des ondes S.
- (Source : Laboratoire) Mesure de la porosité et de la perméabilité par micro-tomographie le long d'un carottage recoupant le réseau de faille de Pontgibaud.

### 4.2.2. Chronologie des acquisitions de données :

- 2015 Q2 : géologie de terrain, cartographie
- 2015 Q4 : 49 stations MT, 80 points gravimétriques (TLS-UBO-IMAGIR)
- 2015 Q4 - 2016 Q2 : pose de 10 sismomètres Large Bande pendant 5 mois (CMG 40) (TLS-UBO)
- 2016 Q2 : géologie de terrain, cartographie
- 2016 Q2-Q3 : pose de 10 sismomètres Large Bande pendant 4 mois (CMG 40) (TLS-UBO)
- 2016 Q4 : complément de 3 points MT (lors d'une acquisition MT de 60 points sur le PER Combrailles) (TLS-UBO-IMAGIR)
- 2017 Q2 : géologie de terrain, cartographie
- 2017 Q4 : mesures de CO<sub>2</sub> (101 pts)
- 2017 Q4 : complément de 18 points MT pour réaliser un modèle HR sur une cible resserrée, (TLS-UBO-IMAGIR)
- 2017 Q4 : déploiement de 300 géophones 1 composante pendant 35 jours (type Zland Fairfieldnodal) (TLS)
- 2018 Q2 : géologie de terrain, cartographie
- 2018 Q2 : mesures de CO<sub>2</sub> complémentaires (68 pts)
- 2018 Q2 : mesures de porosités et perméabilités (5 pts)
- 2019 Q3 : mesures de CO<sub>2</sub> complémentaires (129 pts)
- 2019 Q3 : 50 points gravimétriques (TLS)

### 4.2.3. Chronologie des traitements & modèles produits :

- 2015-2018 ; SIG Sioule ; Cartographie géologique, géophysique, géochimique
- 2016 Q1 ; MT 3D Est-PER
- 2016 Q2 ; ANT – Coupe (Chaines des Puys)
- 2016 Q3 ; GRAVIMETRIE – Calcul du Bouguer
- 2016 Q4 ; MT 3D – Coupe (Chaines des Puys)
- 2017 Q1 ; MT 3Dv2 Est-PER

- 2017 Q2 ; Modèle 3D pétro-structural
- 2017 Q3 ; ANT 3D – Régional
- 2017 Q4 ; JIPASS3Dv1 (Inversion Conjointe) Coupe (Ars et al., 2019, Geothermics)
- 2018 Q2 ; MT 3D Locale Haute-Résolution
- 2018 Q2 ; Thermométrie empirique à partir des compositions géochimiques des fluides de surface
- 2018 Q2-3 ; Simulation 2D des circulations fluides et des transferts de chaleurs (Duwiquet et al. 2019,

#### Geothermal Energy)

- 2018 Q3-4 ; Localisations des foyers microsismiques et analyse des mécanismes au foyer
- 2018 Q3-4 ; Modèle structural 3D (discret et probabiliste) Est-PER
- 2018 Q4 ; Analyse des fonctions récepteurs
- 2018 Q4 ; MT 3D Régional
- 2018 Q4 ; JIPASS3Dv1 (Inversion Conjointe) 3D Est-PER (d=2670)
- 2019 Q1 ; Modèles 3D de l'état de contrainte du modèle structural
- 2019 Q2 ; JIPASS3Dv1 (Inversion Conjointe) 3D Régional (d=2670)
- 2019 Q2 ; Modèles pétro-structuraux convertis en modèles pétro-physiques à partir de lois empiriques
- 2019 Q3 ; JIPASS3Dv1 (Inversion Conjointe) 3D Est-PER & Régional (d=2620 et d=2500)
- 2019 Q3 ; GRAVIMETRIE – Calcul du Bouguer
- 2019 Q4 ; Simulation d'exploitation de doublets
- 2019 Q4 ; Modèle 3D lithosphérique de température
- 2019 Q4 ; 3GCUBEv0 – Quantifications 3D à l'échelle du PER des pétrologies, porosités, smectites, enthalpies à partir de JIPASS3D et de lois thermodynamiques et empiriques.
- 2020 Q1 ; 3GCUBEv0 – Quantification 3D à l'échelle des forages des porosités, salinités, smectites, enthalpies à partir d'un modèle pétro-structural, de JIPASS3D et de lois thermodynamiques et empiriques.



## 5. LES RESSOURCES GÉOTHERMIQUES ATTENDUES

### 5.1. Type de ressource thermique attendu

La température régionale actuellement attendue à 5 km de profondeur est de l'ordre de 160 à 190°C. Néanmoins, d'après nos simulations, l'existence de zones de failles perméables est à même de générer des ressources de l'ordre de 150°C à 2.5km de profondeur (Duwiquet et al., 2019).

### 5.2. Des ressources thermiques identifiées

Le modèle 3D de résistivité électrique produit lors de la première période de validité a permis d'imager un corps conducteur électrique dans le réseau de faille N-S de Pontgibaud (Figure 11). Ce dernier est interprété comme un horizon de smectite situé à l'aplomb d'un flux advectif ascendant de fluides géothermaux. Des flux de CO<sub>2</sub> d'origine profonde (mantellique/magmatique) anormalement élevés soutiennent cette hypothèse. Les simulations d'exploitation suggèrent une ressource durable, potentiellement exploitable pendant plus d'un siècle. Une demande de forage a été déposée sur le PER Sioule-Miouze en février 2020.

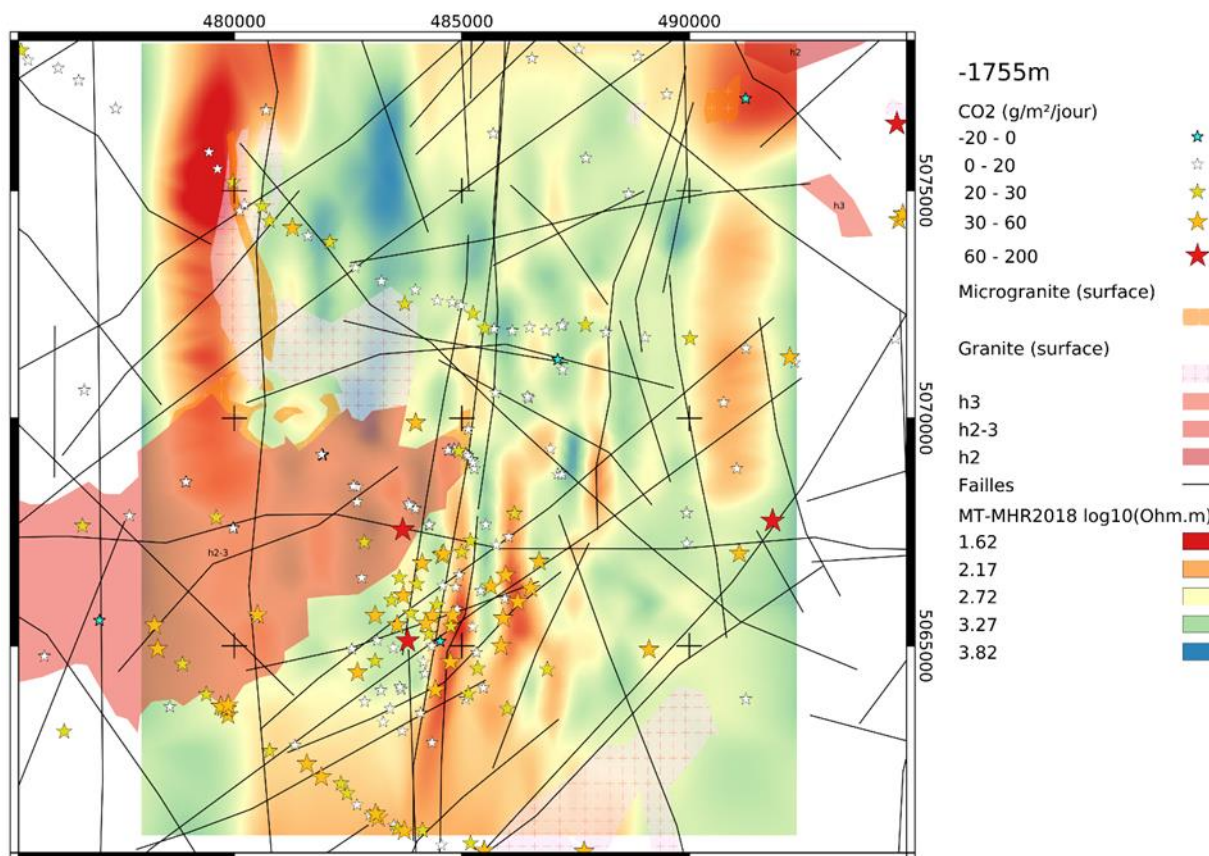


Figure 11 : Cartographie régionale (en haut) et haute résolution (en bas) de la conductivité électrique et des zones de faille à 1310m (en haut) et 1755m (en bas) de profondeur. Les granites et flux de CO<sub>2</sub> de surface ont également été représentés.

### 5.3. Travaux envisagés pour cette seconde période (2020-2025)

Un premier prospect a été identifié suites aux travaux de recherches effectués en première période sur le PER Sioule/Sioule-Miouze (cf mutations). Un forage est programmé pour la fin d'année 2022 (PER Sioule-Miouze). Pour réaliser ce projet, en partenariat avec Storengy SAS, une société projet, Geopulse SAS, a été créée. Une mutation partielle du titre « Sioule » est en cours d'instruction. Le nouveau titre détaché du PER Sioule s'intitule Sioule-Miouze pour un périmètre de 52km<sup>2</sup> et est porté par Geopulse SAS, pétitionnaire de ce dossier de prolongation.

La prospection géothermique dans cette seconde période pour ce PER se déroulera en 3 temps :

1. Réalisation d'un premier forage d'exploration dans la commune de Saint-Pierre-Roche en 2022/2023.
2. Analyse des résultats et décision sur la suite du projet en 2023.
3. En cas de succès, un second puits serait foré entre 2023 et 2024 afin de réaliser un doublet afin de l'exploiter avec une centrale géothermique de type ORC (5/6 MWe) avec mise en service possible en 2025. Un potentiel pour une seconde tranche identique n'est pas exclu. Les résultats du premier puits et du second apporteront des connaissances supplémentaires pour l'exploration du PER Sioule également (autre PER).